



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6359^e séance

Jeudi 15 juillet 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Araud
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Assaf
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2010/335)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2010/335)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Queta (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, S. E. M. Adelino Mano Queta.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mutaboba à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M^{me} Maria Luisa Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil, en

sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2010/335, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, et de S. E. M^{me} Maria Luisa Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Je donne maintenant la parole à M. Mutaboba.

M. Mutaboba (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand privilège que de vous présenter le deuxième rapport du Secrétaire général (S/2010/335) sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Je me réjouis également de cette occasion qui nous est donnée d'échanger nos vues sur l'évolution récente de la situation en Guinée-Bissau.

Le dernier rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi porte principalement sur les conditions de sécurité et la situation politique avant et après les événements du 1^{er} avril. Ce jour-là, des soldats agissant sur ordre de l'adjoint du chef d'état-major général se sont emparés du quartier général des forces armées, ont détenu le chef d'état-major général, ainsi que, brièvement, le Premier Ministre. Ce même jour, des militaires armés ont pénétré de force dans les locaux des Nations Unies à Bissau pour exiger la libération immédiate de l'ancien chef d'état-major de la marine, Bubo Na Tchuto, qui a quitté les lieux après avoir signé une déclaration certifiant qu'il partait volontairement et pacifiquement. Le rapport s'attarde également sur les efforts déployés par les acteurs internationaux dans le pays et dans la sous-région pour faire comprendre aux autorités nationales la nécessité

de rétablir et de respecter l'ordre constitutionnel, et de renforcer le contrôle des institutions civiles légitimes sur les forces de défense et de sécurité du pays.

Dans mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6281), j'avais souligné que l'année en cours constituait un tournant pour consolider les progrès en Guinée-Bissau, tirer parti des bons résultats économiques, et de la volonté de réforme manifestée par le Gouvernement et les dirigeants des forces armées de l'époque, et faire avancer les grandes réformes en faveur de la stabilité à long terme du pays. Les événements du 1^{er} avril, qui ont constitué une grave violation de l'ordre constitutionnel et un affront lancé à la communauté internationale avec l'effraction des locaux des Nations Unies à Bissau, ont mis en lumière l'extrême fragilité du processus de consolidation de la paix et sa vulnérabilité aux revirements de situation. Les principaux défis et obstacles à la stabilité en Guinée-Bissau sont bien connus, notamment la faiblesse des institutions de l'État, l'insubordination des forces armées aux dirigeants civils, les sérieux écarts de développement ainsi que le trafic de drogue et la criminalité organisée qui touchent l'ensemble de la sous-région. Je voudrais, à ce stade, insister sur les principaux faits survenus depuis la publication du rapport dont est saisi le Conseil.

Le 24 juin, le Premier Ministre, M. Gomes Júnior a présidé une séance du Conseil des ministres qui a examiné la proposition du Ministre de la défense concernant la nomination du nouveau chef d'état-major général des forces armées. Le communiqué publié par le Conseil des ministres exhortait le Président à désigner sans plus tarder un nouveau chef d'état-major général et recommandait au Président d'ordonner la libération de l'ancien chef d'état-major général, le vice-amiral Zamora Induta, toujours détenu à la caserne de Mansôa.

Le 25 juin, le Premier Ministre, M. Gomes Júnior, a rencontré le Président, Malam Bacai Sanha, et, au cours de la conférence de presse qui a suivi la réunion, a confirmé que le Président et lui-même étaient d'accord sur la question de la direction militaire. En conséquence, le Président Sanha a promulgué le jour-même un décret présidentiel relevant le vice-amiral José Zamora Induta de ses fonctions de chef d'état-major général, et nommant le général de division António N'djai nouveau chef d'état-major général des forces armées de la Guinée-Bissau. Le général de division N'djai a officiellement prêté

serment le 29 juin et été promu au grade de général de corps d'armée. Le Président Sanha a souligné que la décision de nommer le général N'djai était une décision souveraine, en aucune manière prise sous la contrainte, et a appelé le nouveau chef militaire à veiller au respect des autorités civiles.

Ces faits nouveaux semblent indiquer que les autorités civiles bissau-guinéennes n'ont pas encore pris le contrôle total des forces armées. La nomination du général de corps d'armée N'djai a été critiquée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne, l'Union africaine et le Gouvernement des États-Unis, entre autres partenaires, étant donné le rôle de premier plan qu'il a joué dans l'insurrection militaire du 1^{er} avril. En réponse immédiate, une réunion des chefs d'état-major de la CEDEAO prévue à Bissau les 28 et 29 juin a été annulée par la Commission de la CEDEAO. Par la suite, des consultations ont eu lieu en marge du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenu à Sal (Cap-Vert), du 1^{er} au 3 juillet. Cependant, ces consultations se sont déroulées en l'absence des autorités bissau-guinéennes, qui ont décidé de ne pas participer à la réunion informelle organisée le 3 juillet. Pendant cette réunion informelle, à laquelle étaient présents les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert et du Portugal, ainsi que les représentants de la CEDEAO, de l'Union européenne, de la Communauté des pays de langue portugaise et moi-même, au nom de l'Organisation des Nations Unies, un consensus a été trouvé sur la nécessité de continuer de faire progresser les réformes clefs en Guinée-Bissau, et en particulier un programme de réforme du secteur de la sécurité plus vigoureux, comme premier pas vers le renforcement du contrôle civil des institutions chargées de la sécurité et la création de forces de sécurité efficaces et professionnelles capables de faire face aux graves défis internes et externes auxquels le pays est actuellement confronté.

Dans ce contexte, je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité des faits survenus récemment dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Comme cela avait été annoncé au cours de mon dernier exposé au Conseil de sécurité au mois de mars, une conférence internationale de sensibilisation a eu lieu à Bissau les 23 et 24 juin. La conférence a été ouverte par le Président, Malam Bacai Sanha, et close par le Premier Ministre, M. Carlos Gomes Júnior, qui avait également participé à la cérémonie d'ouverture.

Coorganisée par le Gouvernement bissau-guinéen et la BINUGBIS, elle a rassemblé les principaux acteurs nationaux et internationaux prenant part au processus de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, notamment la CEDEAO, les partenaires bilatéraux, la société civile et les organisations non gouvernementales. La conférence fut l'occasion pour les partenaires internationaux, dont la CEDEAO et l'ONU, de rappeler aux autorités nationales qu'au-delà de leur engagement politique renouvelé à poursuivre les réformes cruciales, certaines conditions préalables fixées par les partenaires internationaux devaient être remplies pour conserver l'appui de la communauté internationale. Il importe de continuer d'insister pour que ces conditions soient remplies, en particulier la libération immédiate de l'ancien chef d'état-major général, le vice-amiral Induta.

Pour ce qui est de la Commission d'enquête sur les assassinats du Président, M. Vieira, et du chef d'état-major des armées, M. Tagme Na Waie, commis en mars 2009, le Procureur général m'a informé que l'enquête est sur le point d'être achevée, et qu'il devait rencontrer des témoins se trouvant à l'étranger, dont la veuve du Président défunt. Il a demandé à cet égard une aide financière et une expertise internationale, en particulier du Brésil et de l'Union européenne, afin de conclure les enquêtes. Avec d'autres partenaires internationaux sur le terrain, nous avons informé les autorités nationales que, pour apporter l'aide demandée par le Ministre de la justice et le Procureur général, il était tout d'abord indispensable que l'impartialité et la crédibilité des enquêtes menées jusqu'ici soient garanties, tout simplement parce que nous ne voulons pas avaliser sans vérification ce qui a été fait.

Je voudrais aussi mettre en avant les récents progrès enregistrés sur le front socioéconomique. Du 17 au 25 juin, une mission du Fonds monétaire international (FMI) s'est rendue à Bissau et a exprimé sa satisfaction face aux résultats économiques jusqu'en mai et aux progrès notables réalisés pour répondre aux critères structurels établis pour la mi-juin. Elle a aussi indiqué que, si ces bons résultats se maintenaient, le pays pourrait atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés d'ici à la fin de l'année 2010. Le FMI enverra une mission en septembre pour examiner les résultats économiques de la Guinée-Bissau pendant le premier semestre de l'année, dans le cadre de la Facilité élargie de crédit. Bien que ces faits soient encourageants, les résultats économiques dépendent de la stabilité

politique, et nous devons donc veiller à ce que l'aide internationale sur le plan socioéconomique soit parfaitement cohérente avec les efforts que nous déployons sur les questions politiques et de sécurité.

Les problèmes en Guinée-Bissau sont importants, mais pas insurmontables s'ils sont traités immédiatement. Le statu quo contribuerait certainement à accroître ces difficultés, sans parler de l'effet domino qui affecterait toute la sous-région. Bien qu'il incombe de toute évidence aux autorités nationales de faire en sorte que ces problèmes soient réglés rapidement, la communauté internationale peut adopter une attitude plus ferme pour veiller à ce que les mesures indispensables à la stabilisation du pays soient prises. À ce stade, un engagement ferme et véritable des autorités nationales est nécessaire pour poursuivre la réforme du secteur de la sécurité et d'autres secteurs, de même que des stratégies plus efficaces et des dirigeants respectueux de l'ordre constitutionnel et de l'état de droit. Une feuille de route pratique et assortie de délais doit également être élaborée par les parties prenantes du pays pour mettre en œuvre ces stratégies.

Une action internationale plus énergique s'impose aussi pour régler les problèmes clés tels que le trafic de drogue et la criminalité organisée. De telles mesures doivent s'accompagner d'une position ferme à l'égard des autorités nationales, en particulier vis-à-vis des dirigeants militaires, afin qu'ils prennent conscience que le processus de réforme doit se conformer aux normes internationalement acceptées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mutaboba de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invitée à présenter cet exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, S. E. M. Adelino Mano Queta. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba, de ses remarques et de son action à la tête du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.6281), plusieurs faits nouveaux ont eu un impact sur le processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau ainsi que sur l'engagement de la Commission de consolidation de la paix dans ce pays. Je fais référence en particulier aux actes perpétrés par des éléments des forces armées le 1^{er} avril qui ont porté de nouvelles atteintes au respect du régime civil en Guinée-Bissau.

Les membres de la formation Guinée-Bissau se sont réunis le 26 avril pour examiner la situation sur le terrain. Il a été convenu que je devais adresser une lettre au Ministre des affaires étrangères, ce que j'ai fait, pour exprimer la préoccupation de la Commission face à la situation créée par les incidents du 1^{er} avril et pour déplorer le fait qu'ils soient survenus à un moment où la Guinée-Bissau réalisait des progrès considérables dans de nombreux domaines. Dans cette lettre, j'ai également souligné l'importance d'une coopération entre le Gouvernement et les dirigeants militaires afin de renforcer les institutions de l'État, de promouvoir le développement économique, de faire respecter l'état de droit et de lutter contre l'impunité et contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Cette lettre demandait également aux autorités civiles et militaires d'entamer un véritable dialogue national.

La Commission de consolidation de la paix a insisté sur le fait que les incidents du 1^{er} avril ont illustré le caractère essentiel de la réforme du secteur de la sécurité et a fait référence à la manifestation de haut niveau qui avait été prévue avant les événements du 1^{er} avril en vue de mobiliser des ressources pour la création d'une caisse des pensions pour les forces armées. La Commission a également indiqué que la nomination de nouveaux dirigeants de l'armée, dans le plein respect de l'ordre constitutionnel, était nécessaire pour assurer le succès des efforts de réforme dans le secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix a également souligné qu'il était urgent que l'ancien chef d'état-major et les autres officiers arrêtés en avril soient soit libérés, soit traduits en justice.

En réponse à la lettre de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. Mano Queta, Ministre des affaires étrangères, a réaffirmé que le Gouvernement s'attachait à conduire le processus de consolidation de la paix et les réformes essentielles, y compris celle du secteur de la sécurité. Il a informé la Commission que le Gouvernement avait pris des mesures pour rétablir l'ordre constitutionnel et le fonctionnement normal des institutions nationales.

M. Mano Queta a également fait savoir qu'il espérait que la réunion de haut niveau prévue sur la réforme du secteur de la sécurité renforcerait les liens entre le Gouvernement et la Commission de consolidation de la paix et qu'elle permettrait d'appuyer les projets urgents.

La Commission de consolidation de la paix reste fermement déterminée à appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par la Guinée-Bissau. Nous l'avons indiqué dans la lettre que je viens d'évoquer, adressée au Ministre des affaires étrangères, et nous tenons à le répéter ici. Notre engagement s'appuie sur le principe de responsabilité mutuelle et vise à consolider les institutions démocratiques, sans lesquelles la paix et la stabilité seront toujours fragiles.

Les incidents d'avril traduisent un schéma regrettable consistant à régler les différends politiques par la force et doivent par conséquent être fermement condamnés. De tels événements envoient un message néfaste de non-respect de l'état de droit. Ils remettent en cause l'avancée du processus de consolidation de la paix et tendent à décourager les partenaires d'intensifier leur engagement dans le pays. À ce stade, c'est plutôt un message de fort attachement à l'état de droit qui doit être envoyé. La population doit considérer les institutions publiques comme des organes légitimes œuvrant dans un cadre démocratique et respectueux de l'ordre constitutionnel.

À cet égard, il faut absolument régler l'affaire concernant Zamora Induta pour redonner de l'élan au processus de consolidation de la paix dans le pays. Nous réaffirmons qu'il faut que l'ancien chef d'état-major et les autres officiers détenus soient soit libérés, soit poursuivis en justice selon une procédure pleinement régulière.

En dépit des difficultés actuelles, il est nécessaire de trouver des moyens de maintenir l'engagement international en Guinée-Bissau. Il faut aider les Bissau-Guinéens à consolider leurs institutions pour qu'ils puissent s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

La réforme du secteur de la sécurité demeure une priorité essentielle de la consolidation de la paix. Des mesures doivent impérativement être prises pour former les forces de sécurité et le personnel de l'armée et accroître leur professionnalisme. Toutefois, il va sans dire que toute stratégie efficace menée en matière de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau doit s'appuyer sur la coopération et le dialogue entre la

communauté internationale et les interlocuteurs nationaux qui bénéficient du plein appui du Gouvernement et des partenaires internationaux. Une telle action collective suppose également que les forces armées se soumettent aux autorités civiles. Sur cette question, le Secrétaire général a proposé des moyens d'améliorer la sécurité des autorités civiles.

Les membres de la Commission de consolidation de la paix sont également gravement préoccupés par le trafic de drogue. Une lutte efficace contre le trafic de stupéfiants nécessite un bon fonctionnement des institutions publiques, en particulier dans les secteurs de la justice et de la sécurité, et une ferme volonté politique. Cette dernière est fondamentale pour obtenir l'assistance internationale dont la Guinée-Bissau a besoin pour renforcer ses capacités nationales dans ce domaine.

Nous saluons la déclaration prononcée récemment par le Président Malam Bacai Sanha, dans laquelle il a exhorté les forces armées à respecter le régime civil. Il a également souligné qu'il était important que le processus de réforme du secteur de la sécurité soit conduit par l'État et qu'une lutte sans relâche soit menée contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Ces efforts doivent être relayés par une stratégie régionale. C'est pourquoi nous insistons sur le rôle important joué par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En outre, à titre individuel et de manière collective, nos gouvernements doivent déployer des efforts supplémentaires et plus efficaces pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Toutes ces mesures sont nécessaires pour renforcer la capacité des forces de police bissau-guinéennes de lutter contre le trafic de drogue.

Les efforts internationaux de coopération visant à consolider la paix ne doivent pas reposer uniquement sur les aspects liés à la sécurité. Pour ancrer la paix, il faut consolider les bases du développement socioéconomique. Nous devons appuyer le renforcement des capacités et aider le pays à redynamiser son économie. En fin de compte, ce sont la revitalisation de l'économie et la création d'emplois qui créeront les ressources nécessaires pour fournir à la population les services de base et permettre un fonctionnement durable de l'État.

En Guinée-Bissau, comme partout ailleurs, la consolidation de la paix n'est possible que si la société

et les dirigeants de l'État le souhaitent et si, en tant que pays, ceux-ci sont prêts à prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour consolider la stabilité et jeter les bases de la prospérité.

Les incidents du 1^{er} avril, malgré leurs répercussions inquiétantes, ont mis en lumière un aspect positif : l'appui remarquable manifesté par la population aux institutions démocratiques du pays. Cela démontre clairement que les Bissau-Guinéens sont un peuple pacifique extrêmement attaché à la démocratie et qui aspire à profiter des dividendes de la paix qu'il attend depuis si longtemps. Le forum de réconciliation qui doit être organisé par l'Assemblée nationale en janvier 2011 sera une bonne occasion d'entamer avec la population un débat franc sur l'avenir du pays. Nous espérons qu'il permettra de trouver des moyens de rompre avec l'habitude consistant à régler les différends par la violence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Viotti de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, S. E. M. Adelino Mano Queta.

M. Mano Queta (Guinée-Bissau) (*parle en portugais, texte anglais fourni par la délégation*) : Madame la Présidente, je voudrais, au nom de mon gouvernement, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Votre pays, le Nigéria, a toujours joué un rôle décisif dans le règlement des conflits sur notre continent, en particulier en ce qui concerne la sous-région d'Afrique de l'Ouest au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité procédera sous votre présidence à un examen minutieux de la situation en Guinée-Bissau et contribuera ainsi à la recherche de la paix et de la stabilité dans notre pays.

Je tiens, au nom de mon gouvernement, à remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau (S/2010/335). Nous prenons tout particulièrement note des observations qui figurent dans le rapport.

Nous tenons à exprimer notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Joseph Mutaboba, pour son dévouement inlassable et sa contribution constante à la paix et à la stabilité en Guinée-Bissau. Son exposé

illustre la complexité de la situation et la gravité des problèmes pressants auxquels est confrontée la Guinée-Bissau. La situation actuelle est de toute évidence le résultat de plusieurs facteurs venus aggraver les crises cycliques persistantes, ce qui est regrettable. Ces crises récurrentes font que la Guinée-Bissau est inscrite depuis de nombreuses années à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le temps presse et nous, les Guinéens, nous devons prendre nos responsabilités, tourner la page une fois pour toutes et engager notre pays dans la voie d'une paix et d'une stabilité durables.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à l'Ambassadrice Viotti pour sa présentation sur les activités de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, qu'elle a dirigées avec beaucoup de dévouement et de compétence. Nous remercions sincèrement la Commission de consolidation de la paix de ses efforts, qui ont largement contribué à créer des conditions plus favorables au dialogue entre les Bissau-Guinéens afin de rétablir la stabilité politique dans mon pays.

Ma présence à la présente séance du Conseil de sécurité témoigne de l'importance qu'attache mon gouvernement aux délibérations du Conseil et reflète sa détermination à travailler sans relâche pour instaurer la paix et la stabilité en Guinée-Bissau. Les problèmes sont gigantesques et les moyens de les régler peu nombreux. Seule, la Guinée-Bissau ne sera pas en mesure de surmonter la situation actuelle. Nous sommes à un tournant décisif. Les aspirations et les attentes légitimes de notre peuple ne doivent plus être compromises, et nous en sommes pleinement conscients.

Les progrès en matière de consolidation de la démocratie et de l'état de droit ne doivent pas stagner indéfiniment. Les événements tragiques survenus récemment dans notre pays, notamment l'assassinat du Président de la République, du chef d'état-major de l'armée et d'autres hauts responsables, ont profondément marqué la société guinéenne et sont contraires à nos valeurs culturelles de dialogue et de coexistence fraternelle. Comme l'a récemment déclaré le Président de la République, M. Malam Bacai Sanha, à l'occasion d'une réunion des forces de défense, les événements du 1^{er} avril sont inacceptables et ne doivent pas se reproduire.

Les autorités de mon pays estiment que la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est essentielle et ne saurait être remise à plus tard. Nous sommes pleinement conscients du fait que la Guinée-

Bissau a besoin d'une armée républicaine et moderne qui se consacre à l'importante mission consistant à consolider l'état de droit. La récente conférence sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense, qui s'est tenue en juin à Bissau, s'est déroulée dans un climat franc et cordial et a montré la détermination de l'armée à entreprendre ces réformes. Je saisis cette occasion pour remercier les membres de la communauté internationale – en particulier nos frères de la CEDEAO, l'Union européenne, le Portugal et le Brésil – de leur appui indéfectible à notre pays dans le cadre de ce processus.

Des mesures importantes ont déjà été prises et nous devons maintenant persévérer en gardant le même esprit de coopération et la même détermination. Pour que la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense devienne une réalité, le Gouvernement bissau-guinéen doit pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale concernant la création d'une caisse des pensions. À cet égard, la convocation d'une réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité et l'organisation d'une table ronde avec nos partenaires de développement sont essentielles pour l'avenir de notre pays.

Nous réaffirmons la volonté de notre gouvernement de lutter résolument contre le trafic de stupéfiants dans notre pays et dans la sous-région avec, bien entendu, l'aide technique et juridique de nos partenaires.

Malgré les crises persistantes qui ont secoué notre pays récemment, la Guinée-Bissau ne doit pas être considérée comme un cas désespéré. Nous comprenons les préoccupations et les questions légitimes de la communauté internationale, mais je tiens, au nom de mon pays, à assurer le Conseil que nos autorités nationales sont déterminées à consolider la démocratie et l'état de droit, à lutter contre l'impunité et à créer un environnement propice à la stabilité et au bien-être de notre peuple. Nous comptons sur la solidarité et l'appui de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Queta de sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.